# OPPORTUNITE TECH NOVEMBRE 2025

indexé sur l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR (l'« Indice »)



#### Période de commercialisation

du 5 septembre 2025 au 14 novembre 2025 (inclus)





# Durée d'investissement conseillée

12 ans et 16 jours (hors Remboursement Automatique Anticipé (1))

- TITRE DE CRÉANCE de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(2)</sup> et à l'échéance, ci-après le titre de créance.
- PÉRIODE DE COMMERCIALISATION: du 5 septembre 2025 au 14 novembre 2025 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Opportunite Tech Novembre 2025 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 14 novembre 2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE : 12 ans et 16 jours (hors Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>).

  En cas de revente avant la Date d'Échéance<sup>(3)</sup> ou la Date de Remboursement Anticipé<sup>(3)</sup> effective, **l'investisseur** prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori*.
- PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.
- CADRE D'INVESTISSEMENT : Comptes-titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication de prospectus), contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation.
- ISIN: XS3111091545
- TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR BARCLAYS BANK PLC<sup>(4)</sup> (« L'ÉMETTEUR »), l'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite, ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC. L'Émetteur peut faire l'objet d'une substitution par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, dans les conditions décrites dans le Prospectus de Base. Elle pourrait ainsi se faire sans le consentement des investisseurs.
- L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL À DESTINATION DE CLIENTS NON PROFESSIONNELS AU SENS DE LA DIRECTIVE MIF II (DIRECTIVE 2014/65/UE).

equitim.

(1) Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé et ses conditions sont détaillés dans cette brochure (pages 3 et 7).

(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(3) Veuillez vous référer à la page récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(4) Barclays Bank PLC: Moody's A1 / Standard & Poor's A+ / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 08 septembre 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

1





Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du produit « **Opportunite Tech Novembre 2025** », soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (« TRA ») mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à la Date de Constatation Initiale (le 14/11/2025) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 30/11/2037) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>. En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/de retraite (PERin)/, capitalisation ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin)), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital<sup>(2)</sup> partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.** 

Pour un investissement dans « Opportunite Tech Novembre 2025 », vous êtes exposés pour une durée allant de 4 à 48 trimestres à la performance positive ou négative de l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR. Le remboursement du Titre « Opportunite Tech Novembre 2025 » est ainsi conditionné à l'évolution de cet Indice construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions composant l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 50 points d'indice ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement ou si les dividendes réinvestis sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an ; code Bloomberg : MXWODE50 Index ; sponsor : MSCI).

... avec un risque de perte en capital à l'échéance<sup>(1)</sup> à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice si celui-ci clôture, à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence<sup>(3)</sup>.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé à hauteur du capital initial, activable automatiquement à partir de la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 47 si à une Date de Constatation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(3)</sup>.

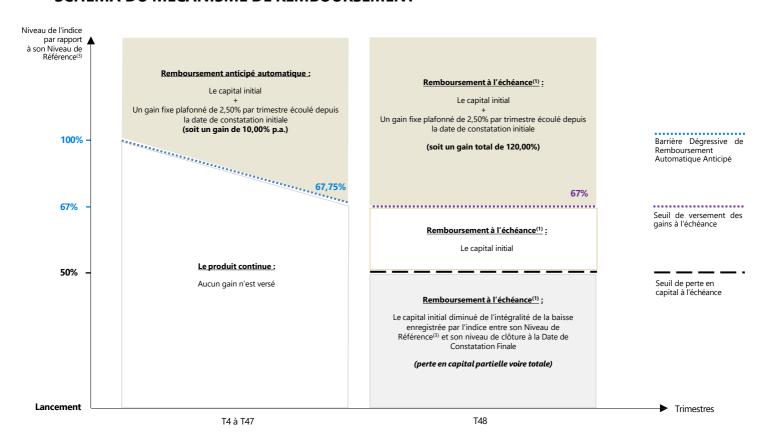
... avec un objectif de gain fixe plafonné à 2,50% par trimestre écoulé depuis le 14/11/2025 (soit 10,00% par année écoulée) si, à une Date de Constatation Trimestrielle(1), l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(3)</sup> ou si à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup> l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 67% de son Niveau de Référence<sup>(3)</sup>.

La perte en capital peut être totale si l'Indice a une valeur nulle à la Date de Constatation Finale(1).

Le gain est plafonné<sup>(4)</sup>: afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> si l'Indice n'enregistre pas de baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence<sup>(3)</sup>, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés (Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,46%<sup>(4)</sup>).

Les titres de créance « **Opportunite Tech Novembre 2025** » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « **Opportunite Tech Novembre 2025** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans des contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. **Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.** 

## SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



- (1) Veuillez-vous référer à la page récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.
- (2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.
- 3) Le Niveau de Référence et la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé sont détaillés en page 3.
- (4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

#### **DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE**

Le Niveau de Référence correspond au niveau de clôture le plus bas de l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR aux dates suivantes : 12/09/2025, 14/11/2025

#### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

À chaque Date de Constatation Trimestrielle (à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 47), on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence :

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante<sup>(1)</sup>:

Le capital initial

Un gain fixe de 2,50% par trimestre écoulé depuis le 14/11/2025 (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,46%<sup>(2)</sup>)

La Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 4, puis décroît de 0,75% chaque trimestre, pour atteindre 67,75% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 47.

Trimestres	T4	T5	T6	 	T35	T36	 T47
Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé (% du Niveau de Référence)	100%	99,25%	98,50%	 	76,75%	76%	 67,75%

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale, le 16 novembre 2037, en l'absence de Remboursement Automatique Anticipé préalable, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence :

Cas favorable: Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 67% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit(1), le 30/11/2037:

Le capital initial

+

Un gain fixe de 2,50% par trimestre écoulé depuis le
14/11/2025 (soit un Taux de Rendement Annuel net de
5,69%(2))

<u>Cas médian</u>: Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 67% de son Niveau de Référence mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup>, le 30/11/2037:

Le capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel net de  $-1,00\%^{(2)}$ )

Cas défavorable: Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit(1), le 30/11/2037:

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice entre son Niveau de Référence et son niveau final le 16/11/2037 (soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur à -6,53%<sup>(2)</sup>)

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

<sup>(1)</sup> Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS





- Un Remboursement Automatique Anticipé possible : De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 47, si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(4)</sup> correspondantes, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère<sup>(2)</sup> alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(4)</sup> correspondante son capital initial majoré du gain fixe de 2,50%<sup>(2)</sup> par trimestre écoulé depuis le 14/11/2025 (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,46%<sup>(3)</sup>).
- Un remboursement conditionnel du capital à l'échéance : À la Date de Constatation Finale<sup>(4)</sup>, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>, l'investisseur récupère<sup>(2)</sup> alors à la Date d'Échéance<sup>(4)</sup> son capital initial a minima (soit un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%<sup>(3)</sup>).
- Un gain plafonné fixe : À la Date de Constatation Finale<sup>(4)</sup>, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 67% de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>, l'investisseur récupère alors à la Date d'Échéance <sup>(4)</sup> son capital initial, majoré d'un gain fixe plafonné de 2,50% par trimestre écoulé depuis le 14/11/2025 (soit un gain total de 120,00% et un Taux de Rendement Annuel net de 5,69%<sup>(3)</sup>).

#### **INCONVÉNIENTS**

- « Opportunite Tech Novembre 2025 » présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance :
  - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du cours, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
  - 💠 Si, à la Date de Constatation Finale<sup>(4)</sup>, le niveau de l'Indice est inférieur à 50% de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>.
  - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance<sup>(4)</sup>.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou de mise en résolution (qui induit un risque de nonremboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 trimestres et 16 jours à 48 trimestres et 16 jours.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice, du fait **du mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,46%<sup>(3)</sup>).
- Le rendement de « Opportunite Tech Novembre 2025 » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour de la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé en cours de vie, et des seuils de 67% et 50% de son Niveau de Référence à la Date de Constatation Finale.
- L'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions composant l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes effectivement distribués par les actions composant l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'Indice, la probabilité de Remboursement Automatique Anticipé seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR sera accélérée.

#### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du prospectus de base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL: L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.

**RISQUE DE CRÉDIT :** L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.

**RISQUE DE MISE EN RÉSOLUTION :** Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ:** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.

**RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

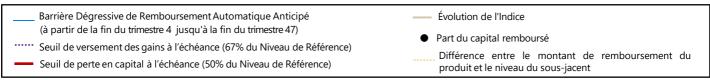
**RISQUE LIÉ À L'INFLATION :** Si un contexte économique caractérisé par un niveau d'inflation élevé se produisait pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

- (1) Le Niveau de Référence et la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé sont détaillés en page 3.
- (2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.
- (3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
- (4) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.



# ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

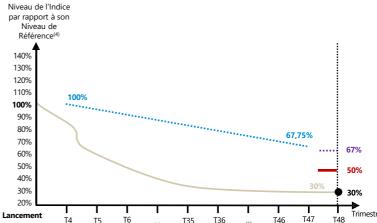


SCÉNARIO DÉFAVORABLE: À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence

À l'issue des trimestres 4 à 47, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(4)</sup>. Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence<sup>(4)</sup> (30% dans cet exemple). L'investisseur récupère<sup>(1)</sup> alors à la Date d'Échéance le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice, soit 30% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net négatif de -10,41%<sup>(2)</sup>, similaire à un investissement direct dans l'Indice<sup>(3)</sup>. **Dans ce scénario**, l'investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

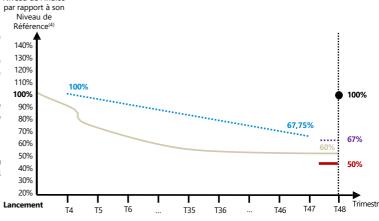


SCÉNARIO MÉDIAN : À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 67% de son Niveau de Référence mais supérieur à 50% de son Niveau de Référence Miveau de l'Indice

À l'issue des trimestres 4 à 47, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé. Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(4)</sup> n'est donc pas activé et le produit continue.

À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 67% de son Niveau de Référence<sup>(4)</sup> (60% dans cet exemple) mais supérieur à 50% de son Niveau de Référence<sup>(4)</sup>. L'investisseur récupère<sup>(1)</sup> alors son capital initialement investi.

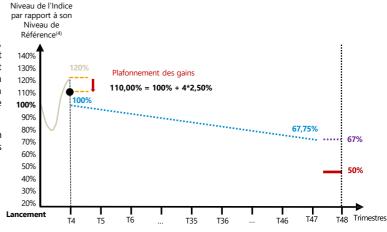
Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%<sup>(2)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de -5,11%<sup>(2)</sup>, pour un investissement direct dans l'Indice<sup>(3)</sup>, du fait du mécanisme de remboursement à l'échéance<sup>(1)</sup> de « **Opportunite Tech Novembre 2025** ».



**SCÉNARIO FAVORABLE :** Dès la première Date de Constatation du mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé

À l'issue du trimestre 4, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante, l'Indice clôture à un niveau supérieur à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(4)</sup> (120% dans cet exemple). Le produit est alors automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante son capital initial majoré d'un gain fixe de 2,50% par trimestre écoulé depuis le 14/11/2025.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 8,46%<sup>(2)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de 17,89%<sup>(2)</sup> pour un investissement direct dans l'Indice<sup>(3)</sup>, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 2,50% par trimestre.



# LE RENDEMENT DU PRODUIT « OPPORTUNITE TECH NOVEMBRE 2025 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE AUTOUR DES SEUILS DE 67% ET 50% À LA DATE DE CONSTATATION FINALE.

- (1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.
- (2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
- (3) Dividendes bruts réinvestis dans l'Indice et retranchement forfaitaire. Le Niveau de Référence retenu dans les calculs est celui décrit en page 3.
- (4) Le Niveau de Référence et la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé sont détaillés en page 3 et page 7.



# ZOOM SUR MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR

L'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR Index est un indice de marché actions créé par MSCI dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par MSCI. Il est composé de 50 actions d'entreprises dont l'activité est le développement de nouveaux produits et services pour la chaîne de valeur de l'économie numérique.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points pour un cours de l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR à 883,75 points (niveau de l'Indice en date du 05 septembre 2025) est équivalent à un niveau de 300,88 points pour l'Indice Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'Indice Euro Stoxx 50® à 5 318,15 points en date du 05 septembre 2025).

Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'Indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 120,28 points par an depuis 2014 (source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2024). Un écart de 10 points équivalents pour l'indice Euro Stoxx 50®, entre les dividendes versés et le prélèvement forfaitaire sur une année correspond à 0,188% d'écart de performance sur l'année entre l'Indice à dividendes réinvestis net d'un prélèvement forfaitaire comme l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR et un indice standard équivalent dividendes non réinvestis comme l'Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'Indice Euro Stoxx 50® à 5 318,15 points en date du 05 septembre 2025).

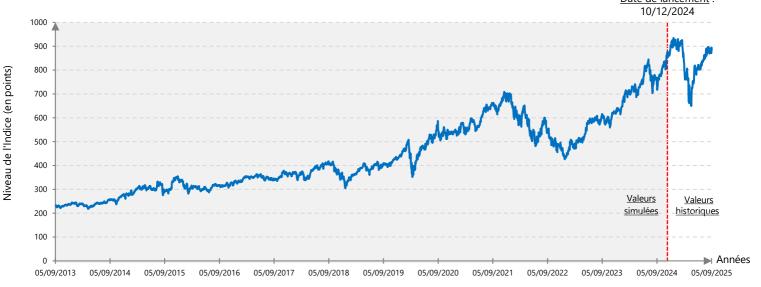
Le cours de l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR est accessible entre autres sur le site de ZoneBourse (https://www.zonebourse.com/cours/indice/MSCI-WORLD-IMI-DIGITAL-EC-184004129/), ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : MXWODE50 Index.

Source: Equitim, le 05 septembre 2025

# ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE MSCI WORLD IMI DIGITAL ECONOMY SELECT 50 DECREMENT 50 POINTS (GROSS) EUR ENTRE LE 05/09/2013 ET LE 05/09/2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES ET SIMULATIONS PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

Date de lancement:



Performances au 05/09/2025	1 an	3 ans	5 ans	12 ans
MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR	+19,55%	+63,50%	+61,87%	+281,64%

Source: Bloomberg, le 05 septembre 2025

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ AINSI QUE DES DONNÉES SIMULÉES. L'Indice a été lancé le 10 décembre 2024. Toutes les données précédant les dates de lancement sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources vertenes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



# CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme: Titre de créance (Note), de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur : Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+). Notations en vigueur au 08 septembre 2025. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

Substitution de l'Émetteur : La substitution de l'Émetteur par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, est permise dans les conditions décrites dans le Prospectus de Base. Elle pourrait se faire sans le consentement des investisseurs.

Distributeur : EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.

Sous-jacent : L'Indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. (code Bloomberg : MXWODE50 Index, sponsor : MSCI).

Devise : Euro (EUR - €)

Montant de l'émission : 30 000 000 EUR

Valeur nominale: 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 Titre de créance

Date d'émission: 14/11/2025

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Période de commercialisation : du 5 septembre 2025 au 14 novembre 2025 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « **Opportunite Tech Novembre 2025** » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 14/11/2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant. par le distributeur.

Garantie du capital: Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.

Détermination du Niveau de Référence : Le Niveau de Référence correspond au niveau de clôture le plus bas de l'indice MSCI World IMI Digital Economy Select 50 Decrement 50 points (Gross) EUR aux dates suivantes : 12/09/2025, 14/11/2025

Date de Constatation Finale: 16/11/2037

Date d'Echéance : 30/11/2037 (en l'absence de Remboursement Automatique Anticipé)

Dates de Constatation Trimestrielle : 16/11/2026, 16/02/2027, 14/05/2027, 16/08/2027, 15/11/2027, 14/02/2028, 15/05/2028, 14/08/2028, 14/11/2028, 14/02/2029, 14/05/2029, 14/08/2029, 14/11/2030, 14/05/2030, 14/08/2030, 14/11/2030, 14/02/2031, 14/05/2031, 14/08/2031, 14/11/2031, 17/02/2032, 16/08/2032, 15/11/2032, 14/02/2033, 16/05/2033, 15/08/2033, 14/11/2033, 14/02/2034, 15/05/2034, 14/08/2034, 14/11/2034, 14/02/2035, 14/05/2035, 14/11/2035, 14/05/2036, 14/05/2036, 14/08/2036, 14/05/2037, 14/05/2037, 14/08/2037, 16/11/2037

Dates de Remboursement Automatique Anticipé : 30/11/2026, 02/03/2027, 28/05/2027, 30/08/2027, 29/11/2027, 28/02/2028, 29/05/2028, 29/05/2028, 29/08/2028, 28/11/2028, 28/02/2029, 28/05/2029, 28/05/2029, 28/05/2029, 28/05/2030, 28/05/2030, 28/05/2030, 28/11/2030, 28/02/2031, 28/05/2031, 28/05/2031, 28/05/2031, 28/05/2031, 28/05/2032, 28/05/2032, 30/08/2032, 29/11/2032, 28/02/2033, 30/05/2033, 29/08/2033, 28/11/2033, 28/02/2034, 29/05/2034, 28/08/2034, 28/11/2034, 28/02/2035, 28/05/2035, 28/05/2035, 28/05/2035, 28/05/2036, 28/05/2036, 28/05/2036, 28/05/2036, 28/05/2037, 28/05/2037, 28/05/2037

Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé: La Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 4, puis décroît de 0,75% chaque trimestre, pour atteindre 67,75% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 47

Seuil de versement des gains à l'échéance : 67% du Niveau de Référence de l'Indice

Seuil de perte en capital à l'échéance : 50% du Niveau de Référence de l'Indice

Commission de souscription/rachat : Néant

Éligibilité: Comptes-titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus), contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation.

Frais d'investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Cotation: Marché réglementé d'Euronext Dublin. (marché réglementé)

Commission de distribution: Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres) de 0,83% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.

Périodicité et publication de la valorisation : Publication sur SixTelekurs, Refinitiv et Bloomberg, tenue à la disposition du public en permanence sur demande.

**Double valorisation :** En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 14/11/2025 par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.

Marché secondaire: Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.

Agent de calcul : Barclays Bank PLC, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts.

Code ISIN: XS3111091545

#### AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

#### Disponibilité de la documentation juridique

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus de base du produit avant tout investissement dans le produit.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 14 novembre 2025, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 11 avril 2025 et du Document d'Enregistrement du 20 mars 2025 <a href="https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2025/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202025%20-">https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2025/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202025%20-</a>

%20CBI%20Registration%20Document%20dated%2020%20March%202025.pdf ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché règlementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale (lorsque disponible) sont disponibles sur les sites <a href="https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2025/Barclays\_Bank\_PLC\_">https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2025/Barclays\_Bank\_PLC\_">https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2025/Barclays\_Bank\_PLC\_"

GSSP EU Base Prospectus 2025.pdf (Prospectus de Base) et <a href="https://home.barclays/investor-relations/fixed-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements">https://home.barclays/investor-relations/fixed-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements</a> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <a href="https://barxis.barcap.com/FR/1/fr/kidsearch.app">https://barxis.barcap.com/FR/1/fr/kidsearch.app</a>

#### **Informations importantes**

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra.

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par et est sous la responsabilité de Equitim, le distributeur qui commercialise directement ou via ses sous distributeurs, le produit « Opportunite Tech Novembre 2025 ».

Restrictions générales de vente : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance na support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person"): L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

#### Avertissement de MSCI

Les informations contenues dans le présent document (les « Informations ») ne peuvent être reproduites ou rediffusées en tout ou en partie sans l'autorisation écrite préalable de MSCI. Les Informations ne peuvent pas être utilisées pour vérifier ou corriger d'autres données, pour créer des travaux dérivés, pour créer des indices, des modèles de risque ou des analyses, ou en relation avec l'émission, l'offre, le parrainage, la gestion ou la commercialisation de titres, portefeuilles, produits financiers ou autres véhicules d'investissement. Les données et analyses historiques ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de performances, d'analyses, de prévisions ou de prédictions futures. Aucune information ou indice MSCI ou autre produit ou service ne constitue une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'un titre, d'un instrument financier, d'un produit ou d'une stratégie de négociation. En outre, aucune des Informations ni aucun indice MSCI n'est destiné à constituer un conseil en investissement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) tout type de décision d'investissement et ne peut être invoqué en tant que tel. L'Information est fournie « en l'état » et l'utilisateur de l'Information assume l'entière responsabilité de toute utilisation qu'il peut faire ou autoriser à faire de l'Information. NI MSCI INC. OU DE L'UNE DE SES FILIALES OU DE SES FOURNISSEURS DIRECTS OU INDIRECTS OU TOUT TIERS IMPLIQUÉ DANS LA FABRICATION OU LA COMPILATION DES INFORMATIONS (chacune, un « FOURNISSEUR D'INFORMATIONS ») NE FOURNIT DE GARANTIES EXPRES OU IMPLICITES OUN NE FAIT DE DECLARATIONS ET, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CHAQUE FOURNISSEUR D'INFORMATIONS DE POURRONS DE QUALITÉ ET DE PERTINENCE OU CONFORMITE À UN UN DIAGNE PARTICULIER. SANS LIMITATION À CE QUI PRÉCÈDE ET DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS LES FOURNISSEURS D'INFORMATIONS NE POURRONT ETRE TENUS RESPONSABLES EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS FOURNIES, FABRIQUEES OU COMPILEE

